

L'actualité du **maintenant** des industries chimiques

N° 330 du 28 février 2018

L'agenda



RÉUNIONS PARITAIRES À VENIR

- 08/03– PLASTURGIE : CMP
- 13/03– PLASTURGIE : CNPE
- 13/03– CHIMIE : CSP
- 14/03– DROGUERIE : Paritaire
- 15/03– INDUSTRIE PHARMA : Paritaire
- 15/03– CHIMIE : Paritaire plénière
- 16/03– PETROLE : CPNE
- 21/03– CHIMIE : Groupe Technique
- 22/03– INDUSTRIE PHARMA : Jury CQP
- 23/03– PETROLE : CPNSS
- 05/04– INDUSTRIE PHARMA : CPNEIS

Droits & libertés

Le montant de cette indemnité (Art. R1234-4) résulte soit de la loi, soit des Conventions collectives ou du Contrat de travail : l'indemnité instituée par la loi est une indemnité minimale, à défaut de dispositions plus favorables prévues par la Convention collective ou le Contrat de travail.

TAUX DE L'INDEMNITÉ LÉGALE MINIMALE :

Jusqu'au 26/09/2017, les indemnités légales de licenciement se calculaient ainsi :

- ▶ 1/5 de mois de salaire par année d'ancienneté, auquel s'ajoutent 2/15 de mois de salaire pour les années au-delà de 10 ans d'ancienneté.

Depuis le 27/09/2017, les indemnités légales de licenciement se calculent ainsi :

- ▶ 1/4 de mois de salaire par année d'ancienneté jusqu'aux 10 ans. Ou à
- ▶ 1/3 de mois de salaire pour les années au-delà de 10 ans.

Exemple : un salarié, ayant 12 ans, 3 mois et 25 jours d'ancienneté, dont la rémunération moyenne mensuelle s'élève à 2 000 €, est licencié, son indemnité de licenciement se calcule comme suit :

INDEMNITÉ DE LICENCIEMENT

$[(2\,000\,€ \times 1/4) \times 10\,ans] + [(2\,000\,€ \times 1/3) \times 2\,ans] + [(2\,000\,€ \times 1/3) \times 3/12] = 6\,500,00\,€$. Selon le calcul abrogé, l'indemnité légale aurait été de 5 400,00 EUR.

CALCUL DU SALAIRE DE RÉFÉRENCE : le salaire à prendre en considération pour le calcul de l'indemnité est :

- ▶ le douzième de la rémunération des 12 derniers mois précédant le licenciement. Pour tout licenciement notifié à compter du 27 septembre 2017, lorsque la durée de service est inférieure à 12 mois, il est retenu la moyenne mensuelle de la rémunération de l'ensemble des mois précédant le licenciement ;
- ▶ **ou, si cela est plus avantageux** pour le salarié, le tiers des 3 derniers mois, étant entendu que, dans ce cas, toute prime ou gratification de caractère annuel ou exceptionnel, qui aura été versée au salarié pendant cette période, ne sera prise en compte que dans la limite d'un montant calculé au prorata temporis.

Si le salarié est en arrêt maladie, au moment du licenciement, la période de référence à prendre en compte est celle précédant l'arrêt maladie.

Orga & Vie syndicale

Plusieurs collectifs régionaux de la Fédération ont déjà mis en action le plan de renforcement syndical.

Ainsi, plusieurs distributions de tracts ont déjà eu lieu sur des entreprises où la CGT n'est pas présente. Chaque fois, comme à URGO ou à LUBRIZOL, nos militants ont reçu un

LES COLLECTIFS RÉGIONAUX FNIC-CGT EN ACTION

accueil chaleureux des salariés, satisfaits de voir des militants CGT devant leurs entreprises. Des contacts ont été établis en vue de préparer les prochaines élections professionnelles.

DE NOUVELLES DISTRIBUTIONS DE TRACTS SONT DÉJÀ PROGRAMMÉES.

« CEUX QUI VIVENT, CE SONT CEUX QUI LUTTENT »

VICTOR HUGO

Compte-rendu

Comité Exécutif Fédéral du 27 février 2018

♦ Formation syndicale

La formation syndicale est une priorité, réaffirmée lors de notre dernier congrès. La décision a été actée de décentraliser nos formations en territoires pour être au plus près des syndicats et en faciliter l'accès. La formation est un élément incontournable de l'activité militante et fondamentale pour un travail au quotidien.

Un recensement des besoins en formation des syndicats est fait en régions et dans les départements, avec une centralisation des informations à la Fédération pour organiser les stages. Priorité doit être donnée aux formations pour la mise en place d'un Comité Social et Économique (protocoles préélectoraux et accord constitutif).

Une session de formation intitulée « organiser et intervenir lors d'une action de formation » est programmée en juin 2018 pour les référents régionaux et départementaux.

Le CEF prend la décision de créer un collectif fédéral d'aide aux syndicats pour la négociation des accords de mise en place des CSE.

♦ Situation générale

La guerre continue de faire rage en Syrie. D'un côté la Turquie mène une guerre impitoyable contre les Kurdes, d'un autre le gouvernement syrien continue de pilonner son peuple et Israël manipule des milices anti Assad. Le tout sans qu'aucune grande puissance occidentale ou asiatique ne s'offusque.

Il en est de même du sort qui est fait par Israël au peuple palestinien, qui subit de nouveau des bombardements de « représailles » suite à une explosion ayant blessé des soldats Israéliens. Des blessés d'un côté, des dizaines de morts de l'autre et un silence assourdissant de nos médias et des politiques de la majorité. Le Proche Orient reste donc bien un lieu d'affrontements des grandes puissances au détriment des populations, uniquement dans le but d'avoir la main sur ce lieu de passage obligé du gaz et du pétrole.

Ces conflits entretenus ne profitent qu'aux marchands de morts et aux multinationales de l'énergie. Ce sont des sommes faramineuses qui sont englouties, chaque jour, dans la destruction et qui devraient être utilisées au développement humain plutôt qu'enrichir les actionnaires des fabricants d'armes.

Dans notre pays, le valet de l'Elysée déroule son plan de casse de notre système social pour le remplacer par celui qui

permettra aux capitalistes de mettre la main sur des pans entiers de notre économie sociale pour faire plus de profits sur le dos des citoyens. Tous les pans de notre société sont dans le collimateur.

Après la casse du droit du travail, diminuant drastiquement les droits des salariés du privé, l'assurance chômage et la formation professionnelle sont également reformatées pour « convenir » encore mieux au MEDEF.

Maintenant c'est le tour des statuts spéciaux, qui sont, aux yeux de ces fossoyeurs, beaucoup trop protecteurs. Les fonctionnaires et les salariés de la SNCF n'ont qu'à bien se tenir. A grand renfort de communication, le gouvernement surfe de nouveau sur la vieille rengaine que des « privilèges » seraient accordés à ces salariés. Ces privilèges s'appellent emploi, salaire, protection sociale, droit à la retraite : ce sont des droits fondamentaux pour toutes et tous.

Pour poursuivre notre lutte de défense des conventions collectives et construire la convergence des luttes, toutes les branches de la Fédération doivent se mobiliser.

Le CEF décide de s'engager pleinement dans les actions de grèves et d'actions du 22 mars et appelle l'ensemble de nos syndicats à une grève généralisée de 24h.

♦ Colloque International des travailleurs du Caoutchouc

Actuellement, 58 inscrits, dont 45 de la branche du caoutchouc, pour un objectif de 150. Quasiment toutes nos branches professionnelles sont concernées par l'industrie du caoutchouc. De plus, la politique patronale est la même quelle que soit la convention collective.

Cet état de fait de la situation de l'industrie en France mérite une réelle prise en compte des enjeux que représente une telle initiative. Qui peut dire aujourd'hui, ne pas avoir besoin d'échanger, de débattre, de mettre en commun toutes les expériences syndicales que nous vivons dans nos champs professionnels ?

Les colloques sont de réelles formations syndicales. C'est un apport incontestable pour l'ensemble des camarades présents, aussi bien sur les connaissances économiques, les stratégies industrielles, l'organisation du temps de travail, les conditions de travail avec toujours plus de souffrance, et surtout de la préparation du rapport de forces à mettre en place. N'oublions pas la richesse de pouvoir échanger avec les délégations étrangères.

des travaux

♦ Journée d'étude sur les Conventions collectives

Très bonne participation (140 camarades) sur la durée de la conférence et un intérêt fort des participants à la dimension historique des CCN.

Les interventions sur l'histoire des conventions collectives, préparées et présentées par le Collectif Histoire Sociale de la Fédération ont permis de mieux comprendre comment elles ont été acquises, et comment le patronat a toujours cherché à les remettre en cause. Le lien a été marqué entre Pétain et Macron, et le fameux Conseil d'entreprise.

Lors de la conférence il a été décidé de formaliser une convention collective interbranches professionnelles FNIC-CGT. Ce ne sera pas un nouveau Code du travail, mais une trame de droits adaptables à chaque branche (grille de salaires, congés, ancienneté, prévoyance et couverture santé, conditions de travail, etc...).

L'objectif est d'en finaliser la rédaction avant le 41^{ème} congrès de la Fédération

Le CEF décide de mettre en place un groupe de travail composé d'un camarade de chaque branche.

♦ Congrès UGICT

20 mandatés pour la FNIC. Seulement une quinzaine de fédérations seront présentes, sur 32.

350 amendements ont été déposés dont 110 pour notre délégation.

Face à l'ingérence que semble vouloir faire l'UGICT dans le choix des mandatés de notre délégation, le CEF rappelle qu'il est de sa responsabilité de choisir ses délégués, qui sont porteurs d'un mandat et des orientations fédérales, quelle que soit sa catégorie socioprofessionnelle.

Le CEF rappelle et maintient sa décision de ne présenter aucune candidature à la Commission Exécutive de l'UGICT.



DU 28 AU 30 MARS À ANGERS, SE TIENDRA LE COLLOQUE INTERNATIONAL DES TRAVAILLEURS DU CAOUTCHOUC.

Il n'est plus à démontrer l'importance que revêt cette industrie dans la vie de tous les jours de par sa présence incontournable dans la mobilité, dans la construction BTP et dans bien d'autres secteurs. Cette industrie reconnue de très haute technologie n'a pas l'image qui lui est due. Indus-

trie très large pouvant aller du pneumatique de quelques kilos garantissant une adhérence à des vitesses inavouables, aux pneumatiques de plusieurs tonnes pour les Dumpers, engins de terrassement pesant plus de 640 tonnes. Tout en contrastes, des gants chirurgicaux, du matériel médical défiant toutes les unités de mesures (travaillant au micron près) et des gaines, durites résistant à des températures et des pressions stratosphériques.

Industrie qui reste, pour une grande partie, celle du pneumatique, très manufacturière où la main de l'homme est toujours prédominante, alors qu'il en est tout autrement pour le secteur industriel. La digitalisation, le numérique n'en sont plus à leurs balbutiements, mais déjà bien implantés sur de nombreux équipements.

Cette mutation technologique doit nous interpeller sur l'évolution des emplois dans ce domaine.

Cette industrie du caoutchouc est très rentable avec plus de 11,5 milliards d'euros de chiffres d'affaires en 2017. Elle est totalement banalisée et manque cruellement de reconnaissance en termes de classification, de qualification et bien sûr de salaire pour ses 46 000 salariés.

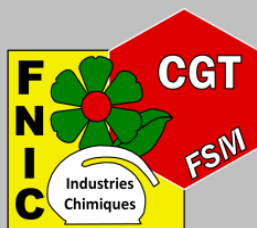
Des conditions de travail très difficiles, où les TMS font malheureusement partie du décor, n'aident pas à l'attractivité des métiers du caoutchouc. Il n'est pas rare de voir des entreprises être en pénurie de main d'œuvre vu les sacrifices demandés aux salariés.

Ce colloque, à dimension internationale, sera l'occasion de débattre et de trouver les leviers pour créer la dynamique attendue par les salariés, qui pourront compter sur l'expérience des autres branches de notre Fédération.

Il est primordial d'avoir un partage avec les autres branches professionnelles qui connaissent les mêmes difficultés d'organisation du travail.

Pour **débattre** des enjeux économiques et industriels, pour **l'amélioration** des conditions de travail, pour **exiger** l'augmentation des salaires, pour **porter** la réduction du temps de travail à 32 heures, etc...

JE M'INSCRIS AU COLLOQUE INTERNATIONAL DES TRAVAILLEURS DU CAOUTCHOUC (Contactez la Fédération ou téléchargez le bulletin d'inscription sur le site de la Fédération).



MAINTENANT, APRÈS 15 ANS, l'école c'est eux....

Les négociations sur la réforme de la formation professionnelle se sont terminées le 23 février. Le patronat en rêvait depuis longtemps, maintenant c'est fait, après l'âge de 15 ans l'école, l'éducation, la formation, ce sont eux qui en sont les détenteurs et les décideurs.

Tout est renvoyé aux branches professionnelles, de l'apprentissage à l'université, tant sur les dispositifs de formation que sur leurs contenus et, cerise sur le gâteau, avec une baisse des financements. **TOUT BÉNÉFICE POUR LE PATRONAT, DONT LES COTISATIONS FORMATIONS BAISSERONT.**

Le tout alternance, seule voie d'entrée dans l'emploi, obtenu par le patronat trouve sa traduction dans l'ANI. L'employabilité devient le maître mot, c'en est fini de l'enseignement des savoirs. Le mot QUALIFICATION disparaît du vocabulaire au profit des « certifications » ou encore des « attestations » de fin de formation.

Chacun l'aura compris, déjà non reconnus la plupart du temps, c'en est fini des titres et des diplômes. Demain, les travailleurs ne seront rémunérés qu'en fonction du poste occupé, les années de formation initiale ou professionnelle continue n'auront de valeur que « dans la capacité du salarié à occuper un emploi » dicit dans le texte.

Cet accord va être retranscrit dans la loi, le pire reste à craindre, la ministre du travail ayant déjà déclaré que le texte n'allait pas assez loin, ne répondait pas suffisamment à la feuille de route qu'elle avait donnée, et qu'il était nécessaire d'avoir un « big-bang » de la formation professionnelle.

Le patronat (MEDEF, CPME, U2P) n'a pas obtenu ce résultat seul, on s'en doute. Dès la première réunion la CFDT a porté sa revendication d'en finir avec l'obligation de formation pour passer à l'obligation d'employabilité, FO et CFTC la soutenant : avec de tels alliés du patronat, le devançant même, c'était couru d'avance quant au résultat final. **Prêtes à toutes les compromissions pour exister, il leur appartiendra d'assumer leurs responsabilités.**

La FNIC-CGT, la CGT, n'ont pas abandonné le combat contre les lois El Khomri, contre les ordonnances Macron et nous combattons aussi cette réforme régressive comme toute autre à venir. Des luttes ont lieu chaque jour, dans les entreprises, dans les branches professionnelles, nous devons les amplifier et les faire converger.

DES RENDEZ-VOUS DE LUTTE SONT DÉJÀ DANS LE PAYSAGE :

- ✚ **8 mars pour le droit des femmes,**
- ✚ **15 mars pour les EPHAD et les retraites,**
- ✚ **22 mars pour la défense de nos services publics et aussi emploi, salaires, précarité.**

La Fédération appelle l'ensemble de ses syndicats à s'inscrire dans toutes ces luttes par la grève et en participant aux initiatives en territoires.

Toutes nos industries connaissent les mêmes difficultés, additionnées de plus à la casse de nos conventions collectives, remettant en cause, de fait, les accords d'entreprises.

**ENTRONS EN RÉSISTANCE, CONSTRUISONS
LE NIVEAU DE MOBILISATION
NÉCESSAIRE AU REFUS DE LA MISÈRE SOCIALE.**